



MINISTÈRE DE
L'ÉCONOMIE ET DES
PARTICIPATIONS



BILAN DES 200 JOURS

Ministère de l'Économie et des Participations

6 mois - 51 réalisations

Septembre 2023 - Mars 2024

GOVERNEMENT DE LA TRANSITION

✉ contact.economie@gouv.ga



www.economie.gouv.ga

Cellule Communication

6 MOIS – 51 RÉALISATIONS

Bilan des 200 jours du Ministère de l'Économie et des Participations

Monsieur Mays MOUISSI a été nommé Ministre de l'Économie et des Participations le 09 septembre 2023, dans le Gouvernement de la Transition, dirigé par le Premier Ministre Raymond NDONG SIMA et mis en place au Gabon au lendemain du « Coup de Libération » du 30 août de la même année, qui a porté le **Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA** et le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) au pouvoir.

Six (6) mois après cette prise de responsabilité au plus haut sommet de l'État, sous l'autorité du Premier Ministre et suivant les instructions du Président de la République, un Gouvernement dont la feuille de route, le Ministre de l'Économie et des Participations, a travaillé à la mise en œuvre de la feuille de route de son département.

C'est dans ce cadre que le Ministère a engagé plusieurs actions en vue de relancer l'économie nationale. En effet, de septembre 2023 à février 2024, le Ministre de l'Économie et des Participations a réussi à accroître les recettes fiscales et douanières en dépassant largement, chaque mois, les objectifs inscrits dans la loi des finances.

Il est parvenu à restaurer la confiance des bailleurs de fonds internationaux en menant pied à pied des actions de diplomatie économique et financière, en apurant massivement et progressivement le stock d'arriérés sur la dette extérieure 2023 et en assurant le paiement régulier du service de la dette 2024.

Tout en mobilisant **485,1 milliards de FCFA** sur le marché financier régional pour assurer notamment le financement de projets prioritaires et l'apurement partiel de la dette intérieure, le Ministère de l'Économie, au nom de la continuité de l'État, s'est employé à la réalisation des conditions suspensives qui pesaient sur des conventions signées par le Gouvernement précédent et à négocier de nouveaux prêts, le tout pour financer de nombreux projets d'infrastructures en cours dans les domaines routier, de l'aménagement urbain et de la santé notamment.

Sur le terrain de la Vie Chère, le Ministre de l'Économie a coordonné la prise de nouvelles mesures qui complètent le dispositif existant et qui concernent notamment la baisse des prix des produits alimentaires de grande consommation, des matériaux de construction et des produits de carrières, le maintien de la gratuité des fournitures d'électricité et d'eau aux abonnés à faible revenus, du prix du billet d'avion pour les vols domestiques et de celui du billet de train.

Toutes ces mesures à caractère social ont été élaborées en même temps que le Ministère de l'Économie a porté le projet de création de la société FLY AIR GABON HOLDING, qui vient d'acquérir 56% des actions de la compagnie aérienne Afrijet et qui fait renaître chez les Gabonais l'espoir de voir le Gouvernement créer de nouveau une compagnie aérienne nationale, une promesse du Président de la République à l'occasion de son discours de vœux au soir du 31 décembre 2023.

Pour rendre plus visible l'action de ses services, le Ministère de l'Économie aura réalisé la publication, par le canal de la Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale, du premier Tableau de Bord Social (TBS) depuis plus de 10 ans ainsi que de la note de conjoncture sectorielle du quatrième trimestre 2023, des outils essentiels à la connaissance et à l'analyse des données économiques, sociales et financières du pays.

De même, le Ministre de l'Économie aura piloté l'élaboration du Plan National de Développement de Transition 2024-2026 (PNDT), avant de le céder au nouveau Ministre de la Planification et de la Prospective.

La création, en partenariat avec le groupe BGFI banque, de la Banque pour le Commerce et l'Entrepreneuriat du Gabon (BCEG), dotée d'un capital de **4 milliards de FCFA** pour soutenir les jeunes entrepreneurs gabonais et la signature par le Président de la République d'un décret réservant aux PME gabonaises les marchés publics dont le montant est inférieur ou égal à **150 millions de FCFA**, constituent deux mesures importantes initiées par le Ministère de l'Économie en vue de favoriser le développement de l'entrepreneuriat local.

Enfin, pour matérialiser la vision du Président de la République, qui a souhaité voir le Gouvernement s'ériger de nouveau en tant qu'acteur décisionnel dans la gestion du portefeuille des participations de l'État et pour donner du sens à la dénomination du Ministère dont il a la charge, le Ministre Mays MOUSSI a mené à son terme le projet de création de la Direction Générale des Participations.

Tel est l'essentiel des mesures qui jalonnent les 200 jours de Monsieur Mays MOUSSI, Ministre de l'Économie et des Participations dans le Gouvernement de la Transition de la République Gabonaise, dirigé par son Premier Ministre Raymond NDONG SIMA.

TABLEAU RECAPITULATIF DES RÉALISATIONS

ACCROISSEMENT DES RECETTES	1) L'augmentation des recettes fiscales de septembre 2023 à février 2024
	2) L'augmentation des recettes douanières de septembre 2023 à février 2024
	3) L'augmentation des recettes issues du Contentieux douanier traité depuis le 1er octobre 2023
	4) L'augmentation des recettes issues des Contrôles et inspections de la DGCCRF de septembre 2023 à février 2024
RETOUR DE LA CONFIANCE AUPRES DES BAILLEURS INTERNATIONAUX	5) La levée des sanctions de la Banque Africaine de Développement (BAD)
	6) La reprise des décaissements de la Banque Mondiale
GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE	7) Le succès des actions de mobilisation des ressources sur le marché financier régional
	8) Le paiement de la dette intérieure
	9) L'apurement progressif des arriérés extérieurs 2023 et paiement régulier du service de la dette 2024
	10) La mise en application des conventions signées et la négociation de nouveaux prêts
LA LUTTE CONTRE LA VIE CHERE	11) Les mesures emblématiques des hautes autorités de la Transition contre la vie chère

TABLEAU RECAPITULATIF DES RÉALISATIONS

PROJETS ET ACTIONS DU MINISTÈRE ET ENTITES SOUS TUTELLE	12) L'Etat acquiert 56% des actions d'Afrijet et en devient l'actionnaire majoritaire
	13) Le projet MOVINGUI (viabilisation de 500 parcelles de terrain) : Finalisation des travaux de déforestation sur le Lot 1 de 50 hectares
	14) Le lancement d'une campagne de recensement des exploitants agricoles dans le cadre de la mise en place de la filiale CDC TER'
	15) Le transfert à la CDC de 35% du capital de GAGEPAR, holding du groupe CECA-GADIS, pour le compte de l'Etat Gabonais
	16) Le lancement du Projet de digitalisation des paiements en vue d'accroître les recettes fiscales
	17) Le renforcement de l'attractivité de la Baie des Rois (FMCT filiale du FGIS)
	18) L'avancement de la mobilisation des financements des projets portés par Gabon Power Company (GPC)
	19) La publication du premier Tableau de Bord Social (TBS) depuis plus de 10 ans par la Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale
	20) La publication de la note de conjoncture sectorielle du quatrième trimestre 2023
	21) La consolidation des efforts de l'autorité Administrative en vue de l'amélioration de la situation économique de la ZIS de Nkok.
22) L'accroissement du nombre de réquisitions d'immatriculation (RI) et titres fonciers délivrés	

TABLEAU RECAPITULATIF DES RÉALISATIONS

PROJETS ET ACTIONS DU MINISTÈRE ET ENTITES SOUS TUTELLE	23) La création de la Banque pour le Commerce et l'Entrepreneuriat du Gabon (BCEG)
	24) L'élaboration du Plan National de Développement de Transition 2024-2026 (PNDT)
	25) L'assainissement du secteur des assurances
	26) La restitution de l'examen collégial volontaire par les pairs du droit et de la politique de protection du consommateur au Gabon
	27) L'organisation du séminaire de renforcement des capacités des dirigeants des PME des pays membres du RIAFPI
REFORMES, MODERNISATION DES SERVICES DU MINISTÈRE ET ENTITES SOUS TUTELLE	28) La promotion, la facilitation et la création des courants d'affaires au Gabon
	29) Le réaménagement du cadre réglementaire sur l'évolution de la carrière des agents des Douanes et des Impôts
	30) Le décret réservant les marchés publics dont le montant est inférieur ou égale à 150 millions de FCFA aux PME gabonaises
	31) Le raccourcissement des délais de signature des conventions conclues entre l'Etat, les opérateurs économiques et les partenaires au développement
	32) La réorganisation de la Direction Générale de l'Economie et de la politique fiscale
	33) L'organisation de la médiation financière en République Gabonaise
	34) La dotation de la DGI et DGDDI en matériel roulant

TABLEAU RECAPITULATIF DES RÉALISATIONS

REFORMES, MODERNISATION DES SERVICES DU MINISTERE ET ENTITES SOUS TUTELLE	35) La formation et la campagne d'adhésion des contribuables à la nouvelle plate-forme de télé procédures E-tax V2 du projet Digitax
	36) La connexion du logiciel Sydonia World dans la Région du Nord
	37) La relance des travaux du bâtiment devant abriter la DGCCRF
	38) La relance des travaux de la salle de conférence de la Direction Nationale des Assurances
	39) La réfection des anciens locaux d'Air Gabon, futur siège de Fly Air Gabon Holding (FLAHG)
	40) La construction du nouveau siège social de la Caistab et la réhabilitation de la délégation du Woleu Ntem
	41) L'accélération de la mutation de la Direction Générale de la Statistique
	42) La reprise du concours d'entrée dans les régies financières et administrations assimilées suspendu depuis 3 ans
	43) L'organisation du 1er Conseil de Régulation des Marchés Publics après 8 ans d'inactivité
	44) La nomination du Directeur Général des Douanes et des Droits Indirects suivant des critères de transparence et d'excellence
CREATION DE NOUVELLES ENTITES AU SEIN DU MINISTERE (SOCOREP, DGPAR ET FLAHG)	45) La création de la Société de Construction et de Restauration des Edifices Publics (SOCOREP)
	46) La création de Fly Air Gabon Holding
	47) La création de la Direction Générale des Participations (DGPAR)

TABLEAU RECAPITULATIF DES RÉALISATIONS

APAISEMENT DU FRONT SOCIAL	48) Le règlement des arriérés de la prime de performance budgétaire
	49) La régularisations administratives des agents de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)
	50) Les Actions de suivi du processus de régularisation des situations administratives des agents du Ministère de l'Economie et des Participations
	51) Les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail des gabonais à la Zone d'Investissement Spéciale de Nkok

ACCROISSEMENT DES RECETTES

Depuis le mois de septembre 2023, les objectifs assignés par la loi de finances aux services des Impôts et des Douanes en matière de collecte des recettes sont largement dépassés. Cette dynamique, impulsée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition et mise en œuvre par le Ministre de l'Economie, est constante et traduit une amélioration de l'efficacité opérationnelle des services dédiés à la collecte.

Les résultats des mois de septembre 2023 à février 2024 de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, auxquels il faut ajouter ceux de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), sont résumés dans les tableaux suivants :

1) Recettes fiscales de septembre 2023 à février 2024

Période	Recettes fiscales (en milliards de FCFA)	Objectif LF 2023 (en milliards de FCFA)	Taux de réalisation
Septembre 2023	94,20	50,10	184%
Octobre 2023	64	52	123,45%
Novembre 2023	126	86	144,94%
Décembre 2023	75,55	74,12	101,93%
Janvier 2024	111,99	93,79	119,49%
Février 2024	86,92	63,6	136,67%

2) Recettes douanières de septembre 2023 à février 2024

Période	Recettes douanières (en milliards de FCFA)	Objectif LF 2023 (en milliards de FCFA)	Taux de réalisation
Septembre 2023	35,11	27,91	126%
Octobre 2023	44,85	27,69	162%
Novembre 2023	41,65	27,30	152,58%
Décembre 2023	41,17	36,29	113,37%
Janvier 2024	39,23	29,92	113,37%
Février 2024	38	35,61	107%

3) Recettes issues du contentieux douanier traité depuis le 1er octobre 2023

Depuis le 1er octobre 2023, les opérations de contrôle effectués par la Direction des Enquêtes Douanières et du Contentieux (DEDC) auprès de quatre entreprises ont permis de recouvrer **7 377 551 581 milliards de FCFA** au titre des droits et taxes et **8 562 467 824 milliards de FCFA** au titre des pénalités. 52 autres dossiers sont en cours de traitement par la DEDC. Ils donneront lieu à l'établissement de Procès-Verbaux de Constat (PVC) courant mars 2024. L'objectif est de hisser le taux de réalisation des PVC à plus de **80%**.

Il convient également de souligner que la DEDC va poursuivre les investigations sur 8 entreprises du secteur pétrolier dans la région de Port-Gentil. L'ensemble de ces opérations devrait permettre d'augmenter substantiellement le niveau de recettes douanières pour l'exercice 2024.

4) Recettes issues des contrôles et inspections de la DGCCRF de septembre 2023 à février 2024

Nature de l'opération	Montants générés en FCFA
Surveillance de marchés (pénalités des infractions relevées)	138 977 000
Barèmes, conditions générales des ventes et prestations	40 605 000
Autorisation de Mise en Consommation (AMC)	188 566 733
Beaux traités	17 828 948
MONTANT GLOBAL	385 977 681

RETOUR DE LA CONFIANCE AUPRÈS DES BAILLEURS INTERNATIONAUX

La suspension de la coopération financière internationale liée aux événements du 30 août dernier est une interruption de fait en pareille circonstance. Par ailleurs, l'accumulation des arriérés de paiement des échéances de remboursement par les précédents gouvernements avait également eu pour conséquence la mise sous sanction du Gabon par certains partenaires techniques et financiers.

Face à cette situation, le Président de la Transition a instruit le Ministre de l'Economie et des Participations de tout mettre en œuvre pour un retour à la normale de nos relations avec nos partenaires techniques et financiers.

Ainsi, dès le début du quatrième trimestre 2023, des discussions ont été engagées avec ces derniers.

En effet, en Octobre 2023, le Gouvernement de la Transition a rencontré des responsables exécutifs de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Marrakech au Maroc. Dans la foulée, le Ministre de l'Economie et des Participations a eu des séances de travail avec de hauts responsables de la BAD à Brazzaville au Congo le 28 octobre 2023.

De même, le 30 novembre 2023, le Président de la Transition a eu des échanges fructueux avec le Dr Akinwumi Adesina, Président de la BAD, en marge de la COP28 à Dubaï.

Par ailleurs, le Ministre de l'Economie et des Participations a multiplié les contacts avec les responsables de la Banque mondiale, du Fonds Monétaire International (FMI) et de l'Agence Française de Développement (AFD) notamment. Les actions menées se sont traduites par des résultats tangibles, dont les plus marquants sont :

5) Levée des sanctions de la Banque Africaine de Développement (BAD)

Le 06 novembre 2023, la BAD a annoncé la levée de ses sanctions financières contre le Gabon. La confiance avec ce partenaire stratégique a été rétablie grâce à l'apurement partiel des arriérés par le Gouvernement.

Les projets d'appui au secteur des infrastructures, à l'Ecole des Mines de Moanda, à la diversification de l'économie, le renforcement des capacités pour l'employabilité des jeunes et l'amélioration de la protection sociale, et le programme intégré pour l'alimentation en eau potable dans le Grand Libreville vont ainsi pouvoir se poursuivre.

6) Reprise des décaissements de la Banque Mondiale

Le 11 décembre 2023, la Banque Mondiale a adressé un satisfecit aux réformes engagées par les autorités de la Transition et salué les efforts consentis pour restaurer la confiance avec les bailleurs de fonds multilatéraux. Cette annonce a ouvert la voie au débloqué d'importants financements pour de nombreux projets de développement dans les secteurs clés de la santé, l'éducation ou encore les infrastructures.

GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

A la date de la formation du Gouvernement de la Transition, le 7 septembre 2023, le Gabon était suspendu de décaissement auprès de neuf (09) bailleurs internationaux depuis le mois de mars 2023. L'une des premières décisions du Président de la Transition a été de réaffirmer l'engagement du Gabon à honorer ses échéances de remboursement et à apurer progressivement sa dette afin de retrouver la confiance de ses créanciers.

Dans cette optique, la Direction Générale de la Dette (DGD) travaille en collaboration avec la task-force sur la dette mise en place le 13 septembre 2023. Son action a fortement contribué à assainir le cadre de l'endettement et la relation de l'État vis-à-vis de ses créanciers.

7) Le succès des actions de mobilisation des ressources sur le marché financier régional

A fin août 2023, le niveau des ressources mobilisées sur le marché financier régional se chiffrait à 317,8 milliards de FCFA. Durant les quatre (4) derniers mois de l'année 2023, les emprunts sur le marché financier régional ont été levés à hauteur de **167,3 milliards de FCFA**.

La majeure partie de cette mobilisation, soit **153,1 milliards de FCFA**, a concerné l'opération de syndication domestique du mois de novembre destinée au financement de projets prioritaires et à l'apurement partiel de la dette intérieure. Ainsi, le niveau total mobilisé à fin décembre était de **485,1 milliards de FCFA** contre une prévision de **450,0 milliards de FCFA**.

Ce dépassement de **35,1 milliards de FCFA** rentre dans le cadre de la gestion active de la dette et des niveaux fixés par les autorisations parlementaires. Pour l'année 2024, la mobilisation des tirages des Obligations du Trésor (OT et OTA) a été fixée à **430,0 milliards de FCFA** par la loi de finances de l'année. Sur les deux (2) premiers mois, **158,4 milliards de FCFA** ont concerné une opération de syndication domestique avec pour enjeux le rachat partiel des OTA arrivant à échéance au cours de l'année 2024 et **10,0 milliards de FCFA** d'adjudication.

8) Le paiement de la dette intérieure

L'accumulation des arriérés de dette de l'État envers les entreprises privées vivant des marchés publics a pénalisé fortement les PME-PMI gabonaises. Aussi, afin de relancer l'activité économique et redonner une santé financière à ces structures, une enveloppe de **85,0 milliards de FCFA** a-t-elle été mise à disposition en fin décembre 2023 par les nouvelles autorités pour le paiement de la dette intérieure au bénéfice d'environ 300 entreprises. Ces ressources sont issues de la syndication domestique de **153,1 milliards de FCFA** du mois de novembre 2023. L'utilisation de l'enveloppe de **85,0 milliards de FCFA** a été consacrée au paiement de **73,0 milliards de FCFA** de dette moratoire et **12,0 milliards de FCFA** d'instances au trésor.

Les paiements nets de toutes charges fiscales et sociales de la dette moratoire reversés aux entreprises à date se chiffrent à environ **51,0 milliards de FCFA** sur un encours de **57,0 milliards de FCFA**.

Cette opération d'apurement du moratoire permettra également d'effectuer le recouvrement des dettes sociales et fiscales d'environ **13,0 milliards de FCFA** et **3,0 milliards de FCFA** respectivement au profit de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) d'une part, de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) d'autre part. Au terme de cette opération, tous les arriérés de dette moratoire antérieurs au 1er janvier 2024 seront complètement apurés.

9) L'apurement progressif des arriérés extérieurs 2023 et le paiement régulier du service de la dette 2024

Au 1er septembre 2023, le stock d'arriérés sur la dette extérieure se chiffrait à **113,3 milliards de FCFA**. L'apurement de ces arriérés n'a pu être réalisé malgré le paiement de plus de **100,0 milliards de FCFA** dette extérieure de septembre à décembre 2023.

Ainsi, à fin 2023, le stock d'arriérés s'élevait à **123,0 milliards de FCFA**. Pour apurer ces arriérés et relancer l'ensemble des projets en cours et futurs, une stratégie d'apurement a été élaborée par la Direction Générale de la Dette en concertation avec la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor et validée par les plus hautes autorités.

Cette stratégie permettra d'absorber, sur ressources propres, le stock d'arriérés accumulés.

A date, le paiement des arriérés extérieurs a été effectué à hauteur de **32,6 milliards de FCFA**, soit environ 26,50% du stock. Les impayés sur la dette publique extérieure restant à apurer sont estimés à **90,4 milliards de FCFA**.

Concernant le service prévisionnel courant de la dette publique 2024, celui-ci s'établirait à **1 714,7 milliards de FCFA**. Il comprend **1 052,5 milliards de FCFA** au titre de la dette extérieure et **662,2 milliards de FCFA** pour le service intérieur. A ce jour, le service du mois de janvier a été réalisé à hauteur de **97,1 milliards de FCFA**, soit des règlements de **67,6 milliards de FCFA** et **29,5 milliards de FCFA** d'arriérés. Le service exécuté sur le mois de février se chiffre, quant à lui, à **74,8 milliards de FCFA** avec **46,8 milliards de FCFA** d'échéances payées et **28,0 milliards de FCFA** d'impayés.

10) La mise en application des conventions signées et la négociation de nouveaux prêts

En dépit des événements du mois d'août 2023 consécutifs aux élections générales, le Gabon a maintenu les mêmes standards de négociation avec ses partenaires financiers traditionnels et a préservé sa relation de confiance avec lesdits partenaires.

Sur les six (06) derniers mois écoulés, les négociations ont porté sur la réalisation des conditions suspensives des conventions signées et sur des propositions de signature de nouvelles conventions.

Concernant la réalisation des conditions suspensives, cinq (05) accords de prêts sont en cours de mise en vigueur.

Il s'agit tout d'abord de l'accord de financement signé le 28 Août 2023 entre la République Gabonaise et la Deutsche Bank en vue du financement de la construction du nouveau pont d'Ebel Abanga, de la conception et de la réalisation de deux fly-overs et de quatre passerelles à Libreville pour un montant de **114,1 millions d'Euros**, soit **74,8 milliards de FCFA**. Il a fait l'objet de l'ordonnance adoptée en Conseil des Ministres le 23 février 2024 et signée par le Président de la République le 26 février 2024 sous le numéro 0005/PR/2024.

Il s'agit ensuite de l'accord de financement du projet Gabon Digital pour un montant de **56,2 millions d'Euros**, soit **36,9 milliards de FCFA** signé le 26 décembre 2023 entre les nouvelles autorités et la Banque Mondiale. Cet accord prévoit des conditions suspensives, aujourd'hui en cours de réalisation.

Par ailleurs, deux accords de prêts ont été signés avec la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) en septembre 2021. Le premier accord concerne le financement additionnel du Plan Complet de Réinstallation des personnes affectées par les bassins versant de GUE-GUE, LOWE-IAI et TERRE NOUVELLE (PCR+), d'un montant de **20,0 milliards de FCFA**. Il a fait l'objet de l'ordonnance adoptée en Conseil des Ministres le 23 février 2024 et signée par le Président de la République le 26 février 2024 sous le numéro 0006/PR/2024. Le second accord, d'un montant de **15,0 milliards de FCFA**, est relatif au projet COVID-19. En raison de l'évolution de la pandémie de Covid-19, les activités du projet ont fait l'objet d'une réorientation.

Enfin, un accord de financement concernant le Programme d'Appui Budgétaire au Secteur de la Santé et au Développement des Infrastructures a été signé le 28 juillet 2023 entre la République Gabonaise et BADEA. Les conditions préalables au premier décaissement sont en cours de réalisation.

Quant aux négociations de nouveaux financements, trois (3) nouveaux prêts sont en cours de discussions.

Le premier fait suite à la manifestation d'intérêt de l'Agence de crédit à l'exportation du Royaume Uni dénommée United Kingdom Export Finance (UKEF) pour le financement de la 2ème phase du projet de « conception et de réalisation des travaux d'amélioration des conditions de circulation dans la ville de Libreville », dont la seconde tranche du montant du marché s'élève à **32,9 milliards de FCFA**.

Le deuxième répond au souhait de la banque Standard Chartered d'accompagner l'Etat Gabonais dans la réalisation de projets d'infrastructures, notamment le projet de construction de la route Kougouleu - Medouneu, sous réserve de la signature du marché y relatif entre le Ministère des Travaux Publics et la société adjudicataire dudit du marché.

Le troisième accord de prêt en cours de négociation devrait, quant à lui, matérialiser la volonté de la Banque Mondiale de financer à hauteur de **83,1 millions d'Euros**, soit **53,8 milliards de Francs CFA**, le projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques Régionales. Les premières discussions ont eu lieu en février 2024.

LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

Sur les très hautes instructions du **Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'État**, le Ministre de l'Economie et des Participations a mis à contribution la Commission Interministérielle sur la Vie Chère à l'effet de proposer des mesures fortes et emblématiques pour soulager le panier de la ménagère.

11) Les mesures emblématiques des hautes autorités de la Transition contre la vie chère

Le soutien du Gouvernement envers les populations se matérialise par la prise des nouvelles mesures qui vont compléter le dispositif existant, qui consacre notamment :

-le maintien du mécanisme de subvention des produits pétroliers à la pompe. La baisse des prix des carburants de **10 FCFA** par litre et le maintien du prix du pétrole lampant à 450 FCFA représentent un coût de **51,03 milliards de FCFA** de septembre 2023 à janvier 2024 ;

-**le maintien de la subvention de la farine de blé** pour un montant de **585 537 220 FCFA** sur les six derniers mois ;

-**le maintien de la gratuité du transport public** ;

-**la suppression des frais d'inscription dans les établissements publics primaires, primaires et secondaires** ;

-**le plafonnement à 13.000 FCFA du prix des uniformes scolaires** (pantalon, jupe, polo et chemisette) et la suppression de la commercialisation des tenues de sport par l'établissement ;

-**le recul à 10 ans l'âge maximum d'importation des véhicules d'occasion** ;

-**la baisse de 1000 FCFA du prix de la bouteille de gaz butane à 4950 FCFA**, qui représente une subvention de **2,5 milliards de FCFA/mois** ;

Les nouvelles mesures, quant à elles, concernent :

Baisse des prix de six (6) produits alimentaires de grande consommation

DESIGNATION	Prix grossistes (en FCFA)	Prix demi grossistes (en FCFA)	Prix détail proposé (en FCFA)	Prix détail actuel (en FCFA)	Écarts	
VIANDE DE BŒUF						
ROGNONS DE BŒUF EMBALLÉ	925	950	1000	1150	-150	-13,0%
VIANDE DE PORC						
COTIS SEMI VIANDE	1335	1390	1550	1750	-200	-11,4%

VOLAILLE

CUISSES POULET USA	930	965	1050	1285	-235	-18,3%
CUISSES POULET BRESIL	955	995	1100	1300	-200	-15,4%
AILES DE POULET B	1070	1110	1200	1300	-100	-7,7%

POISSON

BAR CORVINA YELLOW CROAKER	1560	1625	1800	2000	-200	-10,0%
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	---------------

DESIGNATION	Marges Globales Avant	Marges Globales après	Écart
VIANDE DE BŒUF			
ROGNONS DE BŒUF EMBALLE	24,5	10,66	-13,84
VIANDE DE PORC			
COTIS SEMI VIANDE	24,5	20,00	-4,5
VOLAILLE			
CUISSES POULET USA	24,5	20,00	-4,50
CUISSES POULET BRESIL	24,5	20,00	-4,50
AILES DE POULET B	24,5	15,50	-9,0
POISSON			
BAR CORVINA YELLOW CROAKER	24,5	18,00	-6,5

Baisse du prix de l'huile de palme raffinée (Cuisin'or)

DESIGNATION	Prix sortie usine	Prix détail	Marge détaillants
Bouteille 900 ml			
Prix actuel du carton	11 450	13 200	1 750
Prix actuel de la bouteille	954	1100	146
Prix du carton proposé	10 410	12 000	1 591
Prix de la bouteille proposé	867	1000	133
Écarts	87	100	13

Bouteille 2 L sortie usine

Prix actuel du carton	11 650	13 470	1 820
Prix actuel de la bouteille	1942	2245	303
Prix du carton proposé	10 380	12 000	1 621
Prix de la bouteille proposé	1730	2000	270
Écarts	212	245	33

Baisse des prix du Ciment

DESIGNATION	Prix sortie usine	Prix détail actuel	Prix détail proposé	Écarts	
Sac de ciment 42.5 N	4 250	5 000	4 500	-500	-10,00%
Sac de ciment 32.5 N	4 000	4 750	4 250	-500	-10,53%

Baisse des prix du Fer à Béton de production locale

Désignation	Prix sortie usine	Prix détail actuel	Prix détail proposés	Écart	
Fer à béton de 8	2 800	3 800	3 200	-600	-15,8%
Fer à béton de 10	4 400	6 000	5 000	-1 000	-16,7%
Fer à béton de 12	6 380	8 000	7 350	-650	-8,1%

Baisse des prix des produits des Carrières (gravier et sable)

Zones	Référence	Prix actuels	Prix Proposés	Écart	
GRAVIER					
Barracuda	Gravier 5-15	19 000	15 000	-4 000	-27%
	Gravier 0,25	17 000	13 000	-4 000	-31%
PK 14	Gravier 5-15	19 000	15 000	-4 000	-27%
	Gravier 0,25	17 000	13 000	-4 000	-31%

Akanda	Gravier 5-15	20 000	16 000	-4 000	-25%
	Gravier 0,25	18 000	14 000	-4 000	-29%

SABLE

Barracuda	Sable fin	35 000	28 000	-7 000	-25%
	Sable gros grains	38 000	32 000	-6 000	-19%

PK 14	Sable fin	35 000	28 000	-7 000	-25%
	Sable gros grains	38 000	32 000	-6 000	-19%
Akanda	Sable fin	35 000	28 000	-7 000	-25%
	Sable gros grains	40 000	34 000	-6 000	-18%

Pour l'intérieur du pays, les prix desdits produits se présentent comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Zones	Référence	Prix actuels	Prix Proposés	Écart	
GRAVIER					
Port Gentil Tchengué	Gravier 5-15	27 000	20 000	-7 000	-35%
	Gravier 0,25	24 000	17 000	-7 000	-41%

Franceville/Moanda	Gravier 5-15	25 000	18 000	-7 000	-39%
	Gravier 0,25	22 000	15 000	-7 000	-47%
Oyem	Gravier 5-15	30 000	18 000	-12 000	-67%
	Gravier 0,25	27 000	15 000	-12 000	-80%
SABLE					
Port Gentil Tchengué	Sable fluvial sans transport	20 100	18 000	-2 100	-12%

Port Gentil Tchengué	Sable avec transport	200 000	120 000	-80 000	-67%
	Sable fluvial sans transport	20 100	18 000	-2 100	-12%
Port Gentil Ozouri	Sable avec transport	200 000	150 000	-50 000	-33%
	Sable fluvial sans transport	20 100	18 000	-2 100	-12%
Franceville/ Moanda	Sable fluvial sans transport	20 100	18 000	-2 100	-12%

Franceville/ Moanda	Sable avec transport	150 000	120 000	-30 000	-25%
	Sable fluvial sans transport	20 100	18 000	-2 100	-12%
Oyem	Sable avec transport	150 000	120 000	-30 000	-25%
	Sable avec transport	150 000	120 000	-30 000	-25%

Le maintien de la gratuité des fournitures d'électricité et d'eau aux abonnés sociaux pour un coût budgétaire avoisinant les **500 millions de FCFA** ;

La baisse du prix du billet d'avion pour les vols domestiques pour une dépense fiscale d'environ **246 424 303 FCFA** ;

La baisse du prix du billet de train consécutive à la suppression de la taxe municipale perçue sur les billets passagers (**500 FCFA**).

La baisse des prix des biens et services concernés a été rendue possible en utilisant essentiellement quatre (04) leviers : (i) la suspension de certains prélèvements des administrations, organismes publics et collectivités locales ; (ii) l'exonération de droits et taxes (droits de douane et taxe sur la valeur ajoutée) ; (iii) le bénéfice du prix du carburant à la pompe accordé à certains opérateurs économiques en lieu et place du prix industriel et (iv) la révision à la baisse des marges bénéficiaires des opérateurs économiques.

Globalement, l'ensemble des nouvelles mesures proposées représente un coût de **6,317 milliards de FCFA** sur la période, reflétant l'effort du Gouvernement de la Transition (**3,314 milliards de FCFA**), des organismes publics (**2,739 milliards de FCFA**) et des Collectivités locales (**263,491 millions de FCFA**).

PROJETS ET ACTIONS DU MINISTRE ET ENTITES SOUS TUTELLE

12) L'Etat acquiert 56% des actions d'Afrijet et devient l'actionnaire majoritaire

Dans le cadre d'une stratégie cohérente pour le retour de l'Etat dans un secteur aérien stratégique et de souveraineté, le **Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'Etat**, s'est engagé à mettre à la disposition de ses compatriotes, un pavillon national compétitif.

Pour y parvenir, le **Chef de l'Etat** a décidé, le 07 février 2024, de la création de la société **FLY AIR GABON HOLDING**, dans le domaine du transport aérien.

Dans cette optique, **FLY AIR GABON HOLDING** a acquis 56% des actions de la société **AFRIJET**, le 12 mars 2024, devenant ainsi l'actionnaire majoritaire de cette compagnie aérienne.

Cette opération devrait se traduire par l'avènement d'un pavillon gabonais dénommé **FLY GABON**, qui prendra progressivement la place aérienne occupée par la compagnie **AFRIJET**. Le choix du Gouvernement a été motivé par l'expertise, le réseau, les infrastructures et la résilience de la compagnie **AFRIJET** aux différentes crises auxquelles le secteur aérien a été confronté ces dernières années.

A terme, le processus vise une reprise en main par l'Etat du secteur aérien, contribuant ainsi à l'amélioration de la desserte du territoire national, à la pérennisation de l'offre de service du transport domestique et au rayonnement du Gabon à l'international.

13) Le Projet MOVINGUI (viabilisation de 500 parcelles de terrain) : Finalisation des travaux de déforestation sur le Lot 1 de 50 hectares

Le 02 février 2024, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a réceptionné le premier lot de **50 hectares** aménagés dans le cadre de la mise en œuvre du **projet MOVINGUI** situé à **Okolassi** dans la commune de Ntoun.

Ce projet, totalement inédit en **République Gabonaise**, vise à l'aménagement et à la fabrication ex nihilo d'un pôle urbain innovant selon les principes de la création d'un « germe » autour duquel, la future ville « **Libreville 2** » va se développer.

Par ailleurs, il est envisagé, à terme, la mise à disposition aux populations gabonaises, des terrains aménagés avec titres fonciers (terrassement, construction d'une voie d'accès au site depuis la Route Nationale 1, connexion au réseau électrique et hydraulique, etc.) sur l'ensemble de son assiette foncière d'une superficie de **385 hectares**.

14) Lancement d'une campagne de recensement des exploitants agricoles dans le cadre de la mise en place de la filiale CDC TER'

Du 05 au 23 février 2024, des équipes de la Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) se sont rendues respectivement dans les provinces de la Nyanga, la Ngounié, l'Ogooué Lolo, le Haut-Ogooué, l'Ogooué-Ivindo et le Woleu-Ntem afin de procéder au recensement des agriculteurs dans le cadre de la mise en place de la filiale dénommée CDC TER'.

Initié par la CDC, le véhicule CDC TER' envisage de porter la mission de développement territorial de l'Institution dont l'agriculture constitue le fer de lance. Il s'agira notamment, pour la CDC :

- de contribuer à réduire progressivement la dépendance alimentaire du Gabon envers l'étranger ;
- d'accroître progressivement la part de l'agriculture dans le PIB ;
- de créer des emplois pérennes sur toute l'étendue du territoire national à long terme ;
- de contribuer à inverser la courbe de l'exode rural en créant de l'activité économique à l'intérieur du pays.

Cette campagne de recensement avait pour objectif d'identifier les principales difficultés auxquelles les agriculteurs sont confrontés dans le cadre de l'exercice de leur activité afin de pouvoir y répondre via l'implémentation du modèle économique du pan agricole de CDC TER'.

15) Le transfert à la CDC de 35% du capital de GAGEPAR, holding du groupe CECA-GADIS, pour le compte de l'État Gabonais

En vue de renforcer la présence de l'État dans le capital des sociétés présentant un caractère stratégique, le Gouvernement de la Transition a obtenu la rétrocession au bénéfice de l'État Gabonais de 35% des actions de la Holding GAGEPAR qui détient 100% du capital de la Compagnie d'Exploitation Commerciale Africaine Gabonaise de Distribution (CECA GADIS).

Premier acteur de la grande distribution dans le pays, le Groupe CECA-GADIS est principalement implanté au Gabon depuis plus de 90 ans, mais aussi, à Sao Tomé depuis 2012. L'entreprise dispose de 104 magasins et emploie plus de 1600 collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire national.

Cette opération impulsée par les Plus Hautes Autorités du pays vise à consolider la position de leader du Groupe par la présence d'un actionnaire institutionnel de référence, mais surtout, à exploiter son excellent maillage territorial et renforcer la mise en œuvre locale de certaines politiques publiques, notamment dans le domaine agricole via la filiale CDC TER'.

16) Le lancement du Projet de digitalisation des paiements en vue d'accroître les recettes fiscales

Le 05 janvier 2024, le Ministre de l'Economie et des Participations s'est rendu dans la ville de Ntoum, dans le département du Komo-Mondah, afin de constater l'état d'avancement du projet de digitalisation des paiements initié par l'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon (ANPI).

Ce projet vise et offre plusieurs avantages clés. Il permet d'augmenter les recettes fiscales en rendant la collecte d'impôts et de taxes plus efficace et sécurisée. Il contribue également à lutter contre le racket et aide à l'identification et à la formalisation des activités des opérateurs économiques informels, renforçant ainsi la structure économique du pays.

Ainsi, en 4 mois seulement, sous l'autorité du Ministre de l'Economie, l'ANPI a réussi à implanter une zone pilote qui concerne plusieurs centaines de commerçants en dehors de Libreville.

17) Le renforcement de l'attractivité de la Baie des Rois (vente de nouvelles parcelles)

Au cours des 6 derniers mois, la société Façade Maritime du Champs Triomphal (FMCT), filiale du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS), a livré sur le chantier de la Baie des Rois, le siège du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques et de ses filiales, la station de Traitement et d'Épuration (STEP), la place urbaine et la zone sportive sur la zone centre et l'éclairage des voiries de la zone Nord.

Il est également important de souligner les discussions avancées sur le projet d'un hôtel et d'un Centre de Conférence à la Baie des Rois.

Enfin, huit (8) parcelles ont été cédées à des promoteurs pour le développement de projets immobiliers.

18) L'état d'avancement de la mobilisation des financements des projets portés par Gabon Power Company

La société Gabon Power Company (GPC), une autre filiale du FGIS, développe six (06) projets dans les secteurs de l'eau et de l'énergie en partenariat avec plusieurs investisseurs privés et bailleurs de fonds internationaux, notamment la Société Financière Internationale (SFI) et la Banque Africaine de Développement (BAD).

Ces projets représentent à terme un investissement total de plus de 900 Milliards de FCFA, financé principalement par des ressources privées. Ils généreront plus de 2500 emplois directs durant les travaux, contribuant ainsi à stimuler l'économie nationale et à réduire le taux de chômage.

Ci-dessous, une synthèse desdits projets :

Projets	Coût du projet	Niveau de mobilisation des financements	
<p>KINGUELE AVAL (35 MW) Partenaire : Meridiam Tarif : 59.8 XAF /kWh</p>	<p>Coût du projet : 118 Mds XAF Part Dette : 84 Mds XAF (72%) Part Equity : 34 Mds XAF (28%) Part GPC : 13,6 Mds XAF (40%) Part Meridiam : 20,4 Mds XAF (60%) dont 100% décaissés</p>	<p>100% SFI BAD DBSA EAIF</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a atteint la clôture financière en septembre 2023 ; • Les fonds propres ont été entièrement mobilisés ; • La dette est entièrement sécurisée ; • Le projet a déjà reçu deux versements (2) des prêteurs.

**NGOULMENDJIM
(82 MW)
Partenaire :
Eranove
Tarif cible :
56.7XAF/kWh**

Coût du projet : 439,7 Mds XAF
Part dette : 351,8 Mds XAF (80%)
Part equity : 87,9 Mds XAF (20%)
Part GPC : 35,2 Mds XAF (40%)
Part Eranove : 52,7 Mds XAF (60%)
dont 10% déjà décaissés

70%
**BAD,
Standard
Chartered
Bank
BADEA, DBSA,
AFC**

- **L'approbation du financement de la BAD était prévu en décembre 2023 et a dû être reporté**

**IPP OWENDO
(120MW)
Partenaire :
Wärtsilä
Tarif
cible :
58.6
XAF/kWh, hors
gaz**

Coût du projet : 188 Mds XAF
Part dette : 141 Mds XAF (75%)
Part equity : 47 Mds XAF (25%)
Part GPC : 18,8 Mds XAF (40%)
Part Wärtsilä : 28,2 Mds XAF (60%)
dont 4% déjà décaissés

50%
**SFI, BAD et
DBSA**

- **Mandats signés avec :
IFC (43 M EUR – 28 Mds XAF), BAD (40 Millions EUR – 26 Mds XAF) et DBSA (45 Millions EUR – 29,5 Mds XAF).**

**NTOUM
7**
Partenaire :
Eranove
Tarif
cible :
493.6
XAF/m3
(Production)
280.8
XAF/m3
(Transport)

Coût du projet : 160,3 Mds XAF
Part dette : 120,2 Mds XAF (75%)
Part equity : 40,1 Mds XAF (25%)
Part GPC : 16,0 Mds XAF (40%)
Part Eranove : 24,1 Mds XAF (60%)
**dont
6% décaissés**

15%
Expression
d'intérêts
reçues :
BAD, SFI,
DFC,
Attijari,
Orabank,
BGFI, BPI,
CESCE

- Expressions d'intérêts reçues de plusieurs bailleurs de fonds (BAD, SFI, DFC, BPI CESCE, Attijari, Orabank, BGFI). La BAD et de la SFI ont marqué leur intérêt pour être MLA sur la transaction.
- Discussions en cours avec les potentiels bailleurs (BAD, SFI) pour des solutions de financement mixtes (guichets public et privé) avec des prêts concessionnels afin de réduire le tarif.

**DIBWANGUI
(15MW)**
Partenaire :
Eranove
Tarif
cible : 79
XAF/kWh

Coût du projet : 84 Mds XAF
Part dette : 63 Mds XAF (75%)
Par equity : 21 Mds XAF (25%)
Part GPC : 8 Mds XAF (40%)
Part Eranove : 13 Mds XAF (60%)
**dont 20% déjà décaissés (=>
ligne Makongonio)**

10%

- Discussions en cours entre Sponsors pour redéfinir le projet étant donné les enjeux de bancabilité, notamment pour des questions d'évacuation et placement d'énergie.

**IPP
MAYUMBA
(20MW)
Tarif
cible : en cours
d'étude**

**Coût du projet : 55,3 Mds XAF
POGG (centrale) : 22 Mds XAF
GOC (ligne 30kV) : 4 Mds
GPC : 5 Mds XAF
Partenaire à venir : 11,6 Mds XAF
Banques locales : 12,7 Mds XAF**

30%

**Finance
ment de
la phase
1 réalisé
sur fonds
propres
par GPC
et
Perenco**

- **POGG finance la centrale, soit l'équivalent de 22 Mds XAF**
- **GOC envisage de financer la ligne Mayumba – Tchibanga, soit 4 Mds XAF**
- **Les fonds propres de 16,6 Mds seront financés par GPC et un partenaire (à venir)**
- **Le reliquat, soit 12 Mds XAF, sera mobilisée auprès des banques locales avec un éventuel refinancement auprès des bailleurs internationaux**

La publication du premier Tableau de Bord Social (TBS) depuis plus de 10 ans par la Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale

Outil analytique produit par la Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale (DGEPF), le Tableau de Bord Social (TBS) permet de visualiser les données socio-économiques de façon interactive. Il est un véritable instrument d'aide à la décision. Il n'était plus publié depuis plus de 10 ans. Depuis le 22 mars 2024, le TBS couvrant la période 2013-2021 est disponible.

On peut retenir de cette étude que sur la période 2013-2021, la **population gabonaise** est passée de **1 811 079 à 2 253 716 habitants**, avec une croissance moyenne de **3%** par an. Elle est essentiellement concentrée dans les principales villes avec un taux d'urbanisation de **88,9%** en 2021 contre **87,1%** en 2013.

Sur **le plan économique**, la croissance moyenne du PIB est de **2,3%**, tirée par le secteur hors-pétrole (**+2,9%**). Le taux d'inflation est faible en début et en fin de période, soit **1,1%** en 2021 contre **0,5%** en 2013. Toutefois, en 2014 et 2018, ces taux ont augmenté à **4,7%** et **4,8%** respectivement, en raison de l'augmentation des prix des denrées alimentaires de consommation courante.

En 2013, **le taux de chômage** est relativement élevé (**16,5%**) et touche plus les femmes (**22,1%**) que les hommes (**13,1%**). Il est plus élevé en milieu urbain (**16,6%**) qu'en milieu rural (**13,1%**).

De 2013 à 2021, l'**Indice de Développement Humain (IDH)** est passé de **0,679 à 0,706**. Cette amélioration résulte des efforts réalisés par l'Etat en matière d'éducation et de santé. On note néanmoins une quasi-stagnation de cet indicateur sur les cinq dernières années (2017-2021), traduisant un tassement des dépenses sociales en capital.

20) La publication de la note de conjoncture sectorielle du quatrième trimestre 2023

Ce document, également produit par les services de la Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale (DGEPF), montre que le quatrième trimestre 2023 a été marqué par la mise en œuvre de la feuille de route du Gouvernement de la Transition, mis en place à la suite des événements du 30 août 2023. Les réformes initiées, en phase avec les ambitions affichées, ont permis de lancer de nombreux travaux de voiries urbaines mais également d'accélérer les travaux déjà en cours comme les travaux d'adduction en eau potable. Ces initiatives ont généré plus de demandes pour les entreprises, notamment les PME du secteur BTP.

Ainsi, au cours du quatrième trimestre 2023, l'Indicateur Composite (IC), principale mesure de l'activité économique, a progressé de 2,7% après un recul de 2,9% au troisième trimestre. L'activité a été portée par les performances appréciables des activités extractives, le net rebond des services, la bonne tenue des agro-industries, des autres industries de transformation, des industries du bois et de la téléphonie.

Néanmoins, la mauvaise orientation de l'agriculture de rente, la forte baisse de l'exploitation forestière et la survenance d'incidents impactant considérablement la logistique, ont contribué à atténuer le rythme d'accélération de l'activité globale.

21) La consolidation des efforts de l'autorité Administrative en vue de l'amélioration de la situation économique de la ZIS de Nkok.

A fin janvier 2024, avec plus de **1394 usagers reçus**, l'Autorité Administrative de la zone d'Investissement Spéciale (ZIS) de Nkok a traité **dix mille quatre cent dix dossiers**.

Par ailleurs, l'administration forêt-bois représente plus de **48% des dossiers** traités. Les entités dédiées à la promotion de l'emploi et à la protection sociale enregistrent environ **23% des dossiers**.

Les administrations liées à l'environnement des affaires et au contrôle de la conformité (Concurrence, Conseil Gabonais des Chargeurs, Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire) représentent environ 9% des autorisations traitées. L'Administration fiscale (Douanes et Impôts), quant à elle, enregistre 20 % des sollicitations.

L'autorité Administrative compte renforcer ses efforts afin de mieux présenter la situation économique de la ZIS de Nkok en 2024.

22) L'accroissement du nombre de réquisitions d'immatriculation (RI) et titres fonciers délivrés

A la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques, le Service de l'Immatriculation, chargé principalement de la création et de l'instruction des Réquisitions d'Immatriculation (RI), a créé **353 RI** pour la période allant du 29 août 2023 au 07 Mars 2024. Elles vont de la RI N° 16 103 à la RI N° 16 455.

Depuis le début du processus de numérisation, plus de **27 000 Titres Fonciers** ont été saisis dans la base de données dont **785** du 1er septembre 2023 au 7 mars 2024. Ces saisies permettent d'optimiser les recherches, dont de réduire les délais.

23) La création de la Banque pour le Commerce et l'Entrepreneuriat du Gabon (BCEG)

Pour faire suite à la décision du 31 décembre 2023 du Président de la Transition, relative à la création d'une Banque pour soutenir les jeunes entrepreneurs gabonais, le Gouvernement a mobilisé un montant de **4 milliards FCFA** pour la formation du capital d'une nouvelle banque, dénommée Banque pour le Commerce et l'Entrepreneuriat du Gabon (BCEG). Ce nouvel établissement bancaire, dont le Conseil d'administration s'est déjà réuni, est en attente de son agrément COBAC. Le démarrage opérationnel de son activité est prévu pour le deuxième trimestre 2024.

24) L'élaboration du Plan National de Développement de Transition 2024-2026 (PNDT)

Sur les instructions du Ministre de l'Economie, le Plan National de Développement pour la Transition (PNDT) a été élaboré par la Direction Générale de la Prospective (DGPRO). C'est un document de référence, qui reflète la vision du Gouvernement de Transition quant à la stratégie de développement du Gabon sur les trois prochaines années (2024-2026).

En effet, le PNDT vise à doter le Gabon d'un plan de développement stratégique devant accompagner la période de la Transition en tenant compte des projets prioritaires par secteur afin d'assurer une croissance économique durable et inclusive, garant de l'amélioration des conditions de vie des Gabonais.

Ce dossier a été transféré au nouveau Ministère de la Planification et de la Prospective le 24 janvier 2024, lors la passation de charges.

25) L'assainissement du secteur des Assurances

Sur saisine de la Direction Nationale des Assurances (DNA), le Ministre de l'Économie et des Participations a décidé, fin décembre 2023, la suspension de fonctions de l'Administrateur Directeur Général d'une importante société d'assurances installée au Gabon, à la suite des infractions et des irrégularités commises en violation des dispositions des articles 530, 525 et 541 du Code des Assurances.

Cette action montre la volonté des autorités de garantir l'intégrité, la transparence et la fiabilité des opérations au sein de l'industrie des assurances contre les manquements professionnels ou les conduites inappropriées.

26) La restitution de l'examen collégial volontaire par les pairs du droit et de la politique de protection du consommateur au Gabon

Le 16 février 2024, l'auditorium de l'immeuble ARAMBO a accueilli la cérémonie de « Restitution de l'examen collégial volontaire par les pairs du droit et de la politique de protection du consommateur au Gabon ». Cet évènement, organisé par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), a été présidé par le Ministre de l'Économie et des Participations.

Le travail exceptionnel effectué par les États examinateurs et les délégations présentes au moment des examens, dans la promotion de la concurrence et la protection du consommateur répond à la stratégie de développement du Gouvernement de la Transition. Le Gabon est en effet le premier pays au sud du Sahara à soumettre volontairement sa politique et sa législation relatives à la protection du consommateur, en constante amélioration, à l'examen collégial par ses pairs.

La mise en œuvre des dispositions régissant la protection du consommateur repose sur des principes directeurs garantissant les droits consacrés, renforce la protection du consommateur en organisant un régime juridique spécifique aux clauses abusives et interdit aux opérateurs économiques de placer ou de mettre à disposition sur le marché des produits ou des services dangereux.

27) L'organisation du séminaire de renforcement des capacités des dirigeants des PME des pays membres du RIAFPI

Le 20 février 2024 a eu lieu la cérémonie de lancement de la 1ère Édition du Programme de renforcement des capacités dédié aux dirigeants des PME de l'ensemble des pays membres du Réseau International des Agences Francophones de Promotion des Investissements (RIAFPI).

Ce programme, organisé par le RIAFPI en partenariat avec l'ANPI Gabon, l'OIF et le Ministère de l'Économie et des Participations, a permis de former les participants venus de plusieurs pays d'Afrique sur la structuration technique, commerciale et opérationnelle des projets, l'ingénierie financière et le mécanisme de mobilisation de ressources financières.

28) La promotion et la facilitation et la création des courants d'affaires au Gabon

Dans le cadre des activités de promotion des opportunités d'affaires qu'offre le Gabon et à travers les nouvelles orientations stratégiques insufflées par les plus Hautes Autorités Gabonaises, notre pays a accueilli plusieurs partenaires s'engageant à accompagner son développement tant sur le plan social qu'économique.

A cet effet, de septembre 2023 à février 2024, plus de 35 investisseurs potentiels ont émis un intérêt formel à soutenir le Gabon dans le développement de projets structurants tels que les infrastructures routières, les infrastructures de santé, le renforcement des capacités de production d'électricité et de la desserte en eau potable, la construction de logements durables ainsi que la construction d'établissements scolaires aussi bien pré-primaires, primaires que secondaires.

De même, dans l'optique de réduire le niveau des importations alimentaires et de garantir la souveraineté alimentaire au Gabon, deux partenaires stratégiques se sont positionnés pour la relance de certaines activités agroindustrielles, avec pour corolaire la création de plus de 2000 emplois directs et indirects.

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'intensité de l'activité du Ministre de l'Économie à cet égard, pour laquelle l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI) a été largement mise à contribution.

Indicateurs clés	Résultats	Périodicité
Manifestations d'intérêts reçues	1 manifestations d'intérêt d'investissements traitées et facilitées	Mensuel Septembre 2023
Nombre de missions et visites d'investisseurs mises en œuvre	3 Entreprises ont utilisé les services de l'ANPI	
Nombre de MOU et Protocoles d'accords élaborés	0 Mémoire signé	
Nombre d'échanges et négociations pour décisions d'investissements	0 B to B organisé 2 B to G organisés	
Manifestations d'intérêts reçues	0 manifestation d'intérêt d'investissement traitée et facilitée	Mensuel Octobre 2023
Nombre de missions et visites d'investisseurs mises en œuvre	4 Entreprises ont utilisé les services de l'ANPI	
Nombre de MOU et Protocoles d'accords élaborés	0 Mémoire signé	
Nombre d'échanges et négociations pour décision d'investissements	2 B to B organisés 1 B to G organisé	

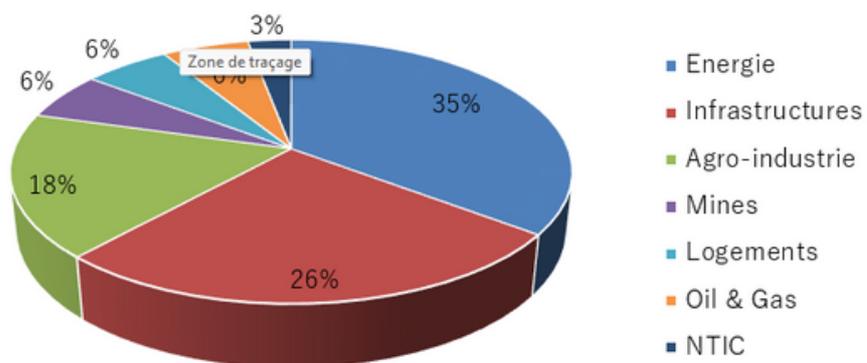
Manifestations d'intérêts reçues	5 manifestations d'intérêts d'investissements traitées et facilitées	Mensuel Novembre 2023
Nombre de missions et visites d'investisseurs mises en œuvre	5 Entreprises ont utilisé les services de l'ANPI	
Nombre de MOU et Protocoles d'accords élaborés	1 Protocole d'Accord élaboré	
Nombre d'échanges et négociations pour décisions d'investissements	6 B to B organisés 2 B to G organisés	
Manifestations d'intérêts reçues	9 manifestations d'intérêt d'investissements traitées et facilitées	Mensuel Décembre 2023
Nombre de missions et visites d'investisseurs mises en œuvre	6 Entreprises ont utilisé les services de l'ANPI	
Nombre de MOU et Protocoles d'accords élaborés	0 Mémoire signé	
Nombre d'échanges et négociations pour décisions d'investissements	4 B to B organisés 3 B to G organisés	

Manifestations d'intérêts reçues	7 manifestations d'intérêt d'investissements traitées et facilitées	Mensuel Janvier 2024
Nombre de missions et visites d'investisseurs mises en œuvre	6 Entreprises ont utilisé les services de l'Agence	
Nombre de MOU et Protocoles d'accords élaborés	2 Mémoires signés	
Nombre d'échanges et négociations pour décisions d'investissements	6 B to B organisés 9 B to G organisés	
Manifestations d'intérêts reçues	12 manifestations d'intérêt d'investissements traitées et facilitées	Mensuel Février 2024
Nombre de missions et visites d'investisseurs mises en œuvre	8 Entreprises ont utilisé les services de l'Agence	
Nombre de MOU et Protocoles d'accords élaborés	7 Mémoires signés (2 MoU + 2 conventions)	
Nombre d'échanges et négociations pour décisions d'investissements	8 B to B organisés 15 B to G organisés	

Tendance du volume des activités entre Septembre 2023 et Février 2024



Répartition des secteurs privilégiés d'investissement de Septembre 2023 à Février 2024



REFORMES, MODERNISATION DES SERVICES DU MINISTERE ET DES ENTITES SOUS TUTELLE

29) Le réaménagement du cadre réglementaire sur l'évolution de la carrière des agents des Douanes et des Impôts

Sur présentation du Ministre de l'Economie et des Participations et après adoption par le Conseil des Ministres en sa séance du 28 septembre 2023, le Président de la Transition a signé deux importants décrets qui impactent directement la carrière des agents des services des Impôts et des Douanes. Il s'agit :

- du décret n° 0019/PR/MEP du 18 octobre 2023 portant modification de certaines dispositions du décret n° 0422/PR/MDDEPIP du 09 août 2016 portant réorganisation de la Direction générale des Douanes et Droits Indirects, modifié par le décret n° 00387/PR/MER du 13 octobre 2020 ; et
- du décret n° 0021/PR/MEP du 18 octobre 2023 portant modification de certaines dispositions du décret n° 0122/PR/MECIT du 28 février 2012 portant réorganisation de la Direction Générale des Impôts.

Ces deux décrets visent à réaménager le cadre réglementaire relatif aux conditions d'ancienneté pour l'accès aux fonctions de responsabilité dans les deux directions générales ainsi que l'intégration des officiers supérieurs, et agents des Forces de Défense et de Sécurité dans les personnels statutairement habilités à occuper les différentes fonctions.

Ainsi, dorénavant, pour accéder à la fonction de Directeur Général, de Directeur Général Adjoint ou d'Inspecteur des Services au sein de ces deux administrations, il faut justifier d'une expérience professionnelle de **15 ans au lieu de 10 ans**. De même, il faut avoir une expérience professionnelle de **10 ans au lieu de 5ans** auparavant pour prétendre à la fonction d'Inspecteur des Services Adjoint, d'Inspecteur Itinérant ou de Directeur, et **5 ans au lieu de 3 ans** pour la fonction de Chef de Service.

30) Le décret réservant les marchés publics dont le montant est inférieur ou égal à 150 millions de FCFA aux PME gabonaises

A l'initiative du Ministre de l'Économie et des Participations, le Président de la Transition a signé le décret n° 053/PR/MEP du 21 novembre 2023 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

Ce texte garantit aux PME et PMI gabonaises l'accès exclusif aux marchés publics dont le montant est inférieur ou égal à 150 millions de FCFA. Cette initiative témoigne de l'engagement des nouvelles autorités gabonaises en faveur des entreprises locales. La priorisation de la préférence nationale vise entre autres à redynamiser le secteur des travaux publics, à générer de nouveaux emplois et à stimuler la croissance économique.

Aussi, cette décision du Gouvernement de la Transition a-t-elle eu pour effet immédiat l'accroissement du nombre d'entreprises créées par des nationaux. Pour preuve, **8147 entreprises** ont été créées au mois d'octobre 2023 contre **7137** le mois précédent, soit une augmentation de **14%**. En novembre 2023, c'est une hausse de **16%** par rapport au mois précédent pour s'établir à **9448**.

31) Le raccourcissement des délais de signature des conventions conclues entre l'État, les opérateurs économiques et les partenaires au développement

Proposés par le Ministre de l'Économie et des participations, le Président de la Transition a signé les deux décrets ci-dessus :

- le décret n° 0048/PR/MEP du 17 novembre 2023 portant abrogation du décret n° 0408/PR du 20 août 2015 instituant un visa de régularité du Gouvernement ;
- le décret n° 0049/PR/MEP du 17 novembre 2023 portant abrogation du décret n° 407/PR du 20 août 2015 instituant un visa d'opportunité et de conformité à la Présidence de la République.

L'abrogation de ces deux décrets a pour effet de raccourcir considérablement les délais de signature des conventions conclues avec l'État, lesquelles étaient soumises depuis 2015 à un long processus de visas, jugé peu compatible avec la nécessité d'améliorer le climat des affaires et d'assurer la fluidité dans les relations entre l'État et ses partenaires institutionnels et économiques.

32) La réorganisation de la Direction Générale de l'Economie et de la politique fiscale

Le Ministre de l'Economie et des Participations a soumis au Conseil des Ministres, qui l'a adopté en sa séance du 23 février 2024, le projet de décret portant réorganisation de la Direction Générale de l'Economie et de la politique fiscale.

Ce projet de texte prévoit, notamment, l'élargissement des missions de la Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale en prenant en compte les dispositions de la réglementation bancaire, de la réglementation des changes et de la réglementation de la microfinance, issues des Règlements communautaires en vigueur. Il consacre également la dévolution à cette administration de la mission de détermination de la politique fiscale nationale.

33) L'organisation de la médiation financière en République Gabonaise

Au cours de sa séance du 23 février 2023, le Conseil des Ministres a également adopté le projet de décret portant organisation de la médiation financière en République Gabonaise, présenté par le Ministre de l'Economie.

Ce projet de décret met en place un mécanisme de médiation entre les établissements financiers et leurs clients, destiné à leur permettre de résoudre par un règlement amiable les litiges découlant de leurs rapports contractuels et, ainsi, de désengorger les tribunaux.

34) La dotation de la DGI et de la DGDDI en matériel roulant

Après leur avoir assigné des objectifs importants, **Mays MOUSSI** a mis à la disposition de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects **12 véhicules** pour réaliser une meilleure collecte des ressources, priorité absolue des autorités de la Transition.

Cette dotation devrait donc permettre aux services opérationnels de ces administrations d'augmenter l'efficacité sur le terrain de leurs actions de recouvrement.

Dans le même esprit, le Ministre a mis à la disposition des différents services du Ministère de l'Economie et des Participations du matériel informatique destiné à la réalisation de leurs tâches quotidiennes.

35) La formation et la campagne d'adhésion des contribuables à la nouvelle plate-forme de télé procédures E-tax V2 du projet Digitax

DIGITAX, la nouvelle application de la Direction Générale des Impôts (DGI), compte révolutionner la gestion fiscale dans notre pays. Ce logiciel permettra entre autres aux contribuables de s'acquitter de leurs obligations fiscales en ligne, sans qu'ils n'aient besoin de se rendre dans un centre des impôts.

DIGITAX permet également la digitalisation des processus de l'ensemble des métiers de la DGI, notamment la gestion de l'assiette fiscale, le recouvrement, le contrôle fiscal et le contentieux.

La mise en service effective de cet outil innovant aura lieu le 8 avril 2024 et ce, après des séances de formations gratuites des contribuables et une campagne d'adhésion à la nouvelle plate-forme de télé procédures **E-tax version 2** lancée le 6 mars 2024.

36) La connexion du logiciel Sydonia World dans la Région Nord

Le 26 décembre 2023, sur les instructions du Ministre, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects a implémenté le logiciel **Sydonia World** dans la Région Nord (**Woleu-Ntem**).

La mise en service effective de cet outil, qui permet notamment la transmission en temps réel des liquidations douanières, a eu pour conséquence directe une augmentation substantielle des recettes dans cette région. Le tableau ci-après illustre cette hausse.

Bureau Central de Bitam

MOIS	Recettes 2023 (FCFA)	Recettes 2024 (FCFA)	Ecart (FCFA)	Taux (%)
Décembre	68 666 528	392 348 640	323 682 112	+471 %
Janvier	26 796 283	265 212 014	238 415 731	+889 %
Février	133 191 182	286 777 236	153 586 054	+ 115 %

Bureau Central d'Oyem

MOIS	Recettes 2023 (FCFA)	Recettes 2024 (FCFA)	Ecart (FCFA)	Taux (%)
Décembre	19 626 350	46 667 780	27 041 430	+138 %
Janvier	10 328 239	16 882 700	6 554 461	+63 %
Février	16 742 864	50 313 002	33 570 138	+200,50 %

Il faut préciser que cette modernisation des procédures douanières contribue également à simplifier et accélérer les procédures d'importation et d'exportation.

37) La relance des travaux de construction du bâtiment devant abriter la DGCCRF

Lors de ses visites de prise de contact en septembre 2023, Monsieur le Ministre a été amené à constater l'arrêt, depuis plusieurs années, du chantier de construction de l'immeuble de trois étages devant abriter la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), sis au boulevard Triomphal Omar Bongo. Le coût de ces travaux est estimé à près d'**un milliard de FCFA**.

Après des discussions engagées avec les différentes parties prenantes, le membre du Gouvernement de Transition a pu relancer les travaux dudit bâtiment. L'achèvement de cet édifice permettra à l'ensemble des agents de la DGCCRF de travailler dans des locaux modernes, offrant toutes les garanties de sécurité et de confort.

38) La relance des travaux de construction de la salle de conférence de la Direction Nationale des Assurances

Dans sa volonté de moderniser les administrations publiques placées sous son autorité, Monsieur Mays MOUISSI a procédé à la visite du chantier de la salle de Conférence de la Direction Nationale des Assurances, dans la commune d'Akanda, le lundi 5 février 2024.

Equipé d'installations de pointe pour répondre aux besoins les plus exigeants et destiné à devenir un hub pour les événements professionnels tels que les colloques, les conférences et les congrès, le bâtiment abritera un amphithéâtre d'une capacité d'accueil de **1.400 places**. Il proposera également une variété de salles de séminaire, de réception et de conférences. Située dans la commune d'Akanda, cette structure sera équipée d'installations de pointe pour répondre aux besoins les plus exigeants.

39) La réfection des anciens locaux d'Air Gabon, futur siège de Fly Air Gabon Holding

Le 07 mars 2024, Monsieur le Ministre a procédé au lancement des travaux de réfection du bâtiment ayant abrité la Direction Générale de l'ancienne compagnie aérienne Air Gabon et qui sera le futur siège de la société d'Etat Fly Air Gabon Holding.

Prévus pour durer deux (2) mois, ces travaux permettront à la Fly Air Gabon Holding de débiter efficacement ses activités. La mise en service de ce bâtiment marque une nouvelle ère pour le transport aérien gabonais.

40) La construction du nouveau siège social de la Caistab et la réhabilitation de la délégation du Woleu Ntem

Le 30 novembre 2023, Monsieur le Ministre a procédé au démarrage du projet de Construction du nouveau siège de la CAISTAB et aux travaux de réhabilitation de la délégation du Woleu-Ntem.

Le projet de construction du nouveau siège de la CAISTAB se situe dans sa première phase. Le coût global de la construction, de l'ameublement et l'aménagement est de **7 milliards de FCFA**. Le délai de livraison est prévu pour le 31 décembre 2025.

Ces chantiers de construction qui s'inscrivent dans une démarche globale visant à améliorer les conditions de travail des agents.

41) L'accélération de la mutation de la Direction Générale de la Statistique

Le Ministre de l'Economie s'est fermement engagé, dès sa prise de fonction, à accélérer la mutation de la Direction Générale de la Statistique en un véritable centre de production et de diffusion des données démographiques et socio-économiques du Gabon à travers :

- la production d'un document de référence en matière de statistiques pour orienter l'action gouvernementale ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- la modernisation de l'écosystème des données pour s'arrimer aux exigences technologiques du moment ;
- la mise en lumière de la Direction Générale de la Statistique et de ses productions ;
- le rattrapage du retard de la production sous le SCN93 et la mise en œuvre du SCN2008 avec une nouvelle base ;
- la mobilisation des ressources des partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale pour le financement du recensement à travers le projet HISWACA.

A la faveur du réaménagement du Gouvernement le 17 janvier 2024, la Direction Générale de la Statistique est dorénavant rattachée au Ministère de de la Planification et de la Prospective.

42) La reprise du concours d'entrée dans les régies financières et administrations assimilées, suspendu depuis 3 ans

Dans le cadre de la politique de création d'emplois du Comité de Transition pour la Restauration des Institutions (CTRI) au profit des jeunes diplômés et de la promotion des agents publics, le Ministère de l'Economie et des Participations a décidé de relancer, en collaboration avec la commission de la CEMAC, un concours spécial d'entrée à l'Institut de l'Economie et des Finances-Pôle Régional de formation des régies financières de l'Afrique Centrale (IEF-PR).

Le concours, qui s'est déroulé le 09 décembre 2023 dans les locaux de l'Université Omar BONGO, était ouvert pour **deux cents places (200)**, à raison de **cent (100)** pour les candidatures externes et **cent autres (100)** pour les candidatures internes. Il a suscité l'engouement des compatriotes, en enregistrant la participation de **2171 candidats**.

43) L'organisation du 1er Conseil de Régulation des Marchés Publics après 8 ans d'inactivité

Sous l'impulsion de Monsieur le Ministre, une session du Conseil de Régulation des Marchés Publics s'est réunie le 16 janvier 2024, **après 8 ans** d'inactivité.

Plus que par le passé, cet organe, qui dispose des pouvoirs étendus pour administrer l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), définir et orienter sa politique générale puis évaluer sa gestion, est disposé à accompagner l'ARMP pour qu'elle connaisse un nouveau départ et partant, un fonctionnement normal et optimal afin que les acteurs de la commande publique s'approprient les bonnes pratiques des marchés publics.

44) La nomination du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects sous les critères de transparence et l'excellence

Le Ministère de l'Économie et des Participations a franchi une étape majeure vers la transparence, le 10 janvier 2024, en auditionnant 9 candidats susceptibles d'occuper le poste de Directeur Général des Douanes et Droits Indirects.

Au cours de cet exercice, les postulants ont été évalués sur des critères clés liés à leur expérience professionnelle, à leurs compétences, à leur vision et à leur capacité d'adhérer aux principes éthiques et à les faire respecter par les agents de ladite administration.

Voulue par Monsieur le Ministre, cette méthode de recrutement favorise la transparence, l'excellence et réduit le risque de favoritisme.

Le candidat retenu par le jury à l'issue de ce processus a l'objet d'une proposition suivie d'une nomination en Conseil des ministres en sa séance du 22 janvier 2024, conformément aux textes en vigueur.

CREATION DE NOUVELLES ENTITES AU SEIN DU MINISTERE (SOCOREP, DGP ET FLHG)

Dans le cadre de ses efforts continus pour dynamiser l'économie nationale et optimiser la gestion des ressources publiques, le Gouvernement de la Transition a lancé plusieurs initiatives stratégiques en 2024. Pour le compte du Ministère de l'Economie et des Participations, on note les trois initiatives suivantes.

45) La création de la Société de Construction et de Restauration des Edifices Publics (SOCOREP)

Sur proposition du Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres du 22 janvier 2024 a adopté la création de la Société de Construction et de Restauration des Edifices Publics (SOCOREP). L'ordonnance n° 0001/PR/202 du 23 janvier 2024 a consacré cette décision.

La SOCOREP est une société d'Etat, dotée de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie de gestion administrative et financière. Cette entreprise publique a pour mission la conception, le financement, la gouvernance et le suivi-évaluation des projets de construction de bâtiments devant abriter des administrations publiques, la restauration des édifices publics.

L'activité de la SOCOREP devrait permettre à l'Etat de limiter le recours à la location et d'économiser à terme **20 milliards FCFA** de loyers par an.

46) La création de Fly Air Gabon Holding

Annoncée par le communiqué final du Conseil des Ministres du 07 février 2024, la création de Fly Air Gabon Holding résulte de l'ordonnance n° 0007/PR/2024 du 08 février 2024.

Comme la SOCOREP, Fly Air Gabon Holding est une société d'Etat, dotée de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie de gestion administrative et financière. Son capital, fixé dans les statuts adoptés lors du même Conseil des ministres, est de **100 000 000 FCFA**.

Cette nouvelle entreprise publique a pour objet principal la prise de participations dans toutes les entreprises gabonaises ou étrangères dont l'activité est rattachée au domaine du transport, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur des participations acquises en tout pays par l'Etat.

Fly Air Gabon Holding est dotée, pour son fonctionnement, d'un conseil d'administration, d'une direction générale et d'une Agence comptable. Elle est le véhicule financier qui permettra la création d'une compagnie aérienne nationale dans le courant de l'année 2024.

Comme déjà mentionné au titre des actions du Ministère et de ses entités sous tutelle, moins de deux (2) mois après sa création, Fly AGabon Holding a acquis, pour le compte de l'Etat, 56% des actions de la compagnie aérienne Afrijet.

47) La création de la Direction Générale des Participations

Voulue par le Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'Etat, la Direction Générale des Participations (DGP), dont le projet a été adopté en Conseil des Ministres le 07 février 2024, a été créée par le décret n° 108/PR/MEP du 27 février 2024.

En effet, c'est à la faveur de la formation du Gouvernement de la Transition que les plus Hautes Autorités ont confié au Ministre de l'Economie la responsabilité de conduire la politique de l'Etat en matière des participations, plaçant ainsi le Gouvernement en tant qu'acteur décisionnel dans la gestion du portefeuille des participations de l'Etat. C'est dans ce cadre qu'a été décidé la création d'une Direction Générale des Participations.

La Direction Générale des Participations a donc pour mission de concevoir et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de participations. Il s'agit de veiller à la préservation des intérêts patrimoniaux de l'Etat, en donnant à celui-ci les moyens d'assurer pleinement son métier d'actionnaire afin de valoriser son portefeuille de titres de participation et de favoriser le développement des entreprises publiques.

APAISEMENT DU FRONT SOCIAL

Les régies financières sont des administrations stratégiques, en ce sens qu'elles assurent la collecte des deniers publics. Avant le 30 août 2023, elles connaissaient sans cesse des mouvements d'humeurs des agents.

C'est dans ce contexte que le Ministre de l'Economie et des Participations a pris ses fonctions et s'est engagé à faire le nécessaire pour trouver des solutions aux revendications du personnel.

48) Le règlement des arriérés de la prime de performance budgétaire

A son arrivée au Ministère de l'Economie et des Participations, Monsieur Mays MOUISSI a trouvé 2 mois d'impayés de la Prime de la Performance Budgétaire (PPB) due aux agents des régies financières et administrations assimilées. Grâce à l'action du Gouvernement de la Transition et à l'implication du Président de la Transition, ces arriérés ont été réglés.

Depuis lors, la PPB est régulièrement payée aux agents à l'échéance fixée par les textes en vigueur.

Cette action devrait motiver les agents à accomplir leurs missions dans de meilleures conditions et dans le strict respect des lois et règlements en vigueur, en vue de contribuer efficacement à la collecte des ressources.

49) La régularisation des situations administratives des agents de l'Agence de Régulation des Marchés Publics

Sur les instructions du Ministre, **treize (13) agents** non fonctionnaires de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), exerçant depuis plusieurs années au sein de ce service de l'Etat dans des conditions précaires, ont vu leur situation administrative régularisée par la signature de contrats individuels de travail et le paiement des droits légaux acquis.

Désormais protégés par la loi, les cotisations sociales prélevées sur leurs salaires permettront à ces compatriotes de bénéficier des prestations sociales et jouir d'une pension de retraite.

50) Les actions de suivi du processus de régularisation des situations administratives des agents du Ministère de l'Économie et des Participations

Après les agents de l'ARMP, le Ministre s'est également attaché à régulariser les situations administratives de agents en service dans d'autres départements du Ministère dont il a la charge. C'est dans ce cadre qu'il entretient des échanges réguliers avec le Ministre de la Fonction Publique.

Les deux membres du Gouvernement ont fait un point très précis de l'état d'avancement des régularisations des situations administratives des agents du Ministère de l'Économie le 8 mars 2024. Ils ont relevé une évolution positive de ce dossier.

51) Les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail des gabonais à la Zone d'Investissement Spéciale de Nkok

Grâce à l'action du Gouvernement de la Transition, les conditions de travail des gabonais à la **Zone d'Investissement Spéciale de Nkok** s'améliorent progressivement. L'immatriculation à la **CNSS** de ces derniers a commencé, et le traitement réservé à ces salariés doit être conforme au Code du Travail en République gabonaise, notamment en matière d'horaires de travail.



FIN.



**MINISTÈRE DE
L'ÉCONOMIE ET DES
PARTICIPATIONS**

